

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

de la Commune de HADOL

en exercice : 19

Séance du 3 avril 2026

présents : 19

Votants : 19

Date de convocation
28/03/2026

Date d'affichage
04/04/2026

L'an deux mil vingt-six, le trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Hadol, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de *Monsieur Philippe MAIRE, Maire*.

Présents : *BESSERER L., BOIGER-DIEMER M., BONNE J., COURTOIS-PAULUS A., COUSOT A., DEVAUCHELLE E., GAUCHON L., JEANJACQUOT C., NOEL P., MAIRE P., MARECAL C., MAUFROY-VUILLEMIN C., MILLION E., MUNIER E., MUNIER R., ROLLOT D., SOUCHET J.-M., RIETSCH M., VUILLEMIN M.*

Madame Laëtitia BESSERER a été nommée secrétaire.

Objet : ***Désignation d'un délégué élu au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.)***

Vu le Code général des collectivités territoriales.

La Commune adhère au C.N.A.S. depuis 2021. Le C.N.A.S. est une association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé Immeuble Galaxie, 10 bis parc Ariane 1, CS 30406, 78284 Guyancourt Cedex.

Son objet porte sur l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, et de son large éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes de ses bénéficiaires et dont la liste exhaustive et les conditions d'attribution sont fixées dans le guide des prestations.

Un agent volontaire a été désigné délégué mais la convention signée avec le CNAS stipule que la Commune doit également désigner au sein de son conseil un délégué élu.

Le Maire ayant fait appel aux candidatures, seule Mme Emmanuelle MILLION s'est déclarée.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

A déduire (bulletins blancs et nuls) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

ont obtenu : - Mme Emmanuelle MILLION : 18
- Mme Marie BOIGEY-DIEMER : 1

Est déclarée élue déléguée au C.N.A.S. : Mme Emmanuelle MILLION.

Fait et délibéré en séance les an, mois et jour susdits, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie certifiée conforme,
HADOL, le 3 avril 2026
Le Maire,
Philippe MAIRE

